

Conseil communal de Jalhay du 24 juin 2019

La séance publique comptait initialement 17 points. Le point relatif à la désignation d'un représentant au conseil d'administration à l'Intercommunale « Centre d'Accueil Les Heures Claires (C.A.H.C.) a été supprimé, car le statut de cette Intercommunale permettait à son assemblée générale de le désigner (Dimitri Houssa) et un point a été ajouté par le groupe Oser. A l'unanimité, le Conseil communal a :

- approuvé le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et les annexes de l'exercice 2018 du C.P.A.S.
- approuvé les comptes de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert.
- approuvé l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n° 24 à une largeur de 5 mètres dans le cadre de l'urbanisation des 8 parcelles sises rue des Fosses à 4845 Jalhay. Une attention particulière a été portée pour l'écoulement des eaux et un trottoir a été prévu.
- adopté un règlement relatif à l'implantation et à l'exploitation de cannabis shops ou assimilés dans le but préventif à l'instar de Spa d'empêcher le développement de ce type de commerce à proximité d'une école ou d'un lieu d'activités sportives, culturelles ou religieuses (il n'y a pas de demande officielle actuellement).
- ratifié le rapport annuel sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural (rapport 2018 de la C.L.D.R.).
- adopté une convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC (financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie) en vue d'aménager une classe de l'ancienne école de Solwaster.
- approuvé le contrat d'emprunts destinés au financement de dépenses extraordinaires.
- approuvé le rapport de rémunérations de l'exercice comptable 2018 des mandataires.
- désigné un représentant (Michel Parotte) au Conseil d'administration de l'Intercommunale Centre Hospitalier Régional de Verviers (C.H.R. Verviers).
- désigné deux représentants au Conseil d'administration de l'ASBL « Agence Immobilière Sociale (AIS) de la Haute Ardenne » (Noelle Willem et Michel Fransolet).
- désigné un représentant supplémentaire (Jacques Chaumont) à l'assemblée générale et un administrateur (Alexandre Dauvister) au Conseil d'administration de l'ASBL « Télévesdre » (Vedia).
- désigné un représentant (Noelle Willem) au Conseil d'administration de la Société de Logements de Service Public « Logivesdre ».
- approuvé les points à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et/ou extraordinaire des Intercommunales NEOMANSIO et SPI du 27 juin 2019.

Malgré l'abstention du groupe Oser, le Conseil a approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale ENODIA SCIRL du 25 juin 2019.

Le Conseil communal a pris acte de l'interpellation citoyenne de Monsieur Jean Pirnay. Ce dernier interrogeait le conseil sur la question de savoir si les sources d'eau prélevées sur notre

territoire génèrent un profit pour notre commune. La réponse du bourgmestre fut négative et ne fut, à notre grand regret, pas développée.

En raison du vote négatif de la majorité et l'abstention du groupe Choisir Ensemble, le Conseil n'a pas adopté le plan communal proposé par le groupe Oser concernant l'accueil et la gestion du loup sur le territoire de Jalhay. Ce point, qui a pour but de sensibiliser les citoyens de Jalhay sur la manière de réagir face au loup, sera éventuellement revu dans le futur en fonction de l'évolution de la situation.

Dans les divers, nous apprenons que :

- les analyses de toxicité éventuelle du terrain synthétique du FC Sart n'ont pas encore été réalisées ;
- des actions pour promouvoir la mobilité douce seront menées par la commune ; mais cela ne se fera pas à court terme, car il faudra le temps de répertorier et analyser les zones concernées. Cette confirmation du bourgmestre fait suite à l'intervention du groupe Choisir Ensemble proposant un sens de circulation unique dans le centre de Herbiester afin de limiter les risques d'accidents comme celui récemment d'un enfant dans ce village.
- le projet Smart City (service d'informations diverses de la commune via une application pour smartphone) sera probablement remplacé par un outil développé par la région wallonne et qui sera gratuit.

Cordialement, Luc Becker.